

Questions de la session d'été 2019

Dir. N°	Député/Députée	Titre	Page
------------	----------------	-------	------



Direction de l'économie publique ECO

12	Krähenbühl (Unterlangenegg, UDC) (porte-parole) Bichsel (Zollikofen, UDC)	Pourquoi la Wyss Foundation n'a-t-elle toujours pas pris de décision concernant le Wyss Centre ?	3
17	Gerber (Hinterkappelen, Les Verts)	Interdiction de travailler le samedi sur les chantiers bernois	4

Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale SAP

1	Guggisberg (Kirchlindach, UDC)	Vérité des coûts dans le domaine de l'asile : maintenant !	5
13	Grimm (Burgdorf, pvl)	Financement des services de lutte contre le racisme dans le canton de Berne	6
14	Grimm (Burgdorf, pvl)	Service de lutte contre le racisme	7
16	Geissbühler-Strupler (Herrenschwanden, UDC)	La participation des patients aux services d'aide et de soins à domicile après 65 ans et la TVA sur les prestations de prise en charge grèvent lourdement le budget des personnes âgées	8

Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie TTE

3	Guggisberg (Kirchlindach, UDC)	Le service d'hiver est-il vraiment plus économique aujourd'hui ?	9
8	Imboden (Berne, Les Verts)	Les personnes physiques doivent-elles demander un permis de construire pour installer une affiche en faveur de la grève des femmes ?	10
10	Etter (Treiten, PBD)	Rénovation de l'INFORAMA à Ins	11
11	Michel (Schattenhalb, UDC)	La participation du canton de Berne dans BLS est-elle remise en question ?	12
19	Stampfli (Berne, PS)	Implication de la population locale dans la mise à l'arrêt définitif de la centrale nucléaire de Mühleberg	13
20	Stampfli (Berne, PS)	Quelle est la stratégie du Conseil-exécutif par rapport à BLS ?	14
22	Speiser-Niess (Zweisimmen, UDC)	Pourquoi le train n'ouvre-t-il pas ses portes à Leissigen ?	15

Direction des finances FIN

5	Luginbühl-Bachmann (Krattigen, PBD)	Païement en espèces aux guichets de l'administration	16
6	Krähenbühl (Unterlangenegg, UDC)	Pourquoi l'ancien secrétaire général de la FIN siège-t-il toujours dans des conseils d'administration ?	17
7	Imboden (Berne, Les Verts)	Compensation de la part fédérale : quel allègement pour les communes et les villes ?	18
15	Bachmann (Nidau, PS)	Imposition à la source des travailleuses et travailleurs pendulaires résidant en dehors du canton	19

Direction de l'instruction publique INS

2	Guggisberg (Kirchlindach, UDC)	Pas d'apprenti-e-s sous la responsabilité de délinquants sexuels condamnés !	20
---	--------------------------------	--	----

Direction de la police et des affaires militaires POM

4	Gullotti (Tramelan, PS)	Combien de requérants d'asile en apprentissage déboutés ?	21
18	Schneider (Bienne, UDC)	Attaques de policiers et d'ambulanciers à Berne – Quand le canton va-t-il enfin réagir ?	22
21	Gabi Schönenberger (Schwarzenburg, PS)	Absence des statistiques 2017 et 2018 de la violence domestique	23

Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques JCE

9	Stucki (Stettlen, pvl)	Les processus à n'en plus finir empêchent-ils de construire efficacement et de densifier le milieu bâti ?	24
---	------------------------	---	----

Questions de la session d'été 2019

Intervention parlementaire : Question 12

Déposée le : 02.06.2019

Déposée par : Krähenbühl (Unterlangenegg, UDC)
(porte-parole)
Bichsel (Zollikofen, UDC)

Réponse : ECO

Pourquoi la Wyss Foundation n'a-t-elle toujours pas pris de décision concernant le Wyss Centre ?

Le Suisse Hansjörg Wyss et sa fondation (Wyss Foundation à Washington DC) envisagent de lancer un « Wyss Centre Bern » (WCB) en collaboration avec l'Université de Berne et le canton de Berne, à condition que le site bernois participe lui aussi à hauteur de 100 millions de francs (cofinancement). Le Grand Conseil a approuvé ce concept de cofinancement durant la session de mars.

Suite à l'arrêté du Conseil-exécutif en la matière, on pouvait lire dans la presse, dès décembre 2018, qu'une fois le projet approuvé par le Grand Conseil, la fondation prendrait une décision en avril ou en mai 2019. Le porte-parole de la CFin a par ailleurs tenu les propos suivants lors de la délibération de l'affaire en mars 2019 : « Et après ? Maintenant que le canton a donné son accord pour financer ce projet à hauteur de 50 millions de francs sur dix ans, il n'y a plus qu'à signer : les négociations avec Hansjörg Wyss et sa fondation peuvent être conclues incessamment. » (trad.)

Et le directeur de l'économie publique, M. Christoph Ammann, a lui aussi laissé entrevoir une conclusion prochaine des négociations contractuelles : « La demande sera ensuite préparée en intense collaboration, à l'instar de ce que nous avons connu jusqu'à présent entre l'Université de Berne et le canton, et vraisemblablement transmise à la Wyss Foundation à la fin du mois. » (trad.)

Nous voici déjà en juin et sans nouvelles ni du dépôt de la demande, ni de la décision de la Wyss Foundation.

Questions :

1. Le canton de Berne a-t-il déposé la demande de création d'un Wyss Centre Bern auprès de la Wyss Foundation ?
2. Dans la négative, pourquoi ?
3. Dans l'affirmative, pourquoi la Wyss Foundation n'a-t-elle pas encore pris de décision ?

Destinataires

- Direction de l'économie publique
- Grand Conseil

Questions de la session d'été 2019

Intervention parlementaire : Question 17

Déposée le : 03.06.2019

Déposée par : Gerber (Hinterkappelen, Les Verts)

Réponse : ECO

Interdiction de travailler le samedi sur les chantiers bernois

Sur les chantiers du canton de Berne, le samedi est souvent un jour travaillé. Cela se vérifie entre autres sur le chantier du nouveau bâtiment de l'Institut de médecine légale (IML) situé Murtenstrasse 20-30 à Berne.

Questions :

1. Pourquoi les chantiers bernois sont-ils souvent en activité le samedi, en particulier le chantier bernois de la Murtenstrasse 20-30 ?
2. Pourquoi le canton de Berne ne montre-t-il pas l'exemple en ce qui concerne la mise en œuvre de la Convention nationale (CN) sur les chantiers bernois en matière de droit du travail ?
3. S'agissant du chantier de la Murtenstrasse 20-30, les samedis travaillés ont-ils tous fait l'objet d'une annonce préalable ?

Destinataires

- Direction de l'économie publique
- Grand Conseil

Questions de la session d'été 2019

Intervention parlementaire : Question 1

Déposée le : 05.04.2019

Déposée par : Guggisberg (Kirchlindach, UDC)

Réponse : SAP

Vérité des coûts dans le domaine de l'asile : maintenant !

Le domaine de l'asile coûte des sommes considérables aux contribuables en Suisse. Les coûts réels globaux à assumer chaque année ne sont toutefois pas connus. Ce qui est connu, c'est que certaines communes ont déjà dû augmenter les impôts pour cette raison. Un calcul des coûts complets à la fois global et transparent est nécessaire si l'on veut pouvoir évaluer l'efficacité de la réforme du droit d'asile qui est entrée en vigueur : toutes les charges en rapport avec l'immigration d'asile doivent être calculées aux divers échelons (Confédération, cantons et communes).

Questions :

1. A combien se sont élevés dans le canton de Berne (toutes Directions confondues) les coûts directs et indirects résultant de la procédure d'asile (toute forme de soutien avec de l'argent public, p. ex. l'hébergement, l'encadrement, l'aide sociale, les prestations complémentaires, les cours de langue, les écoles, la formation, la santé, l'intégration, la lutte contre la criminalité, les procédures judiciaires, etc.) ces cinq dernières années (2014 à 2018) ?
2. Comment ces coûts vont-ils vraisemblablement évoluer dans le canton de Berne et les communes bernoises au cours des cinq prochaines années, lorsque pour un grand nombre de réfugié-e-s reconnu-e-s et de personnes admises provisoirement, les délais de cinq et sept ans, pendant lesquels la Confédération prend en charge les coûts de l'aide sociale, arriveront à échéance ?
3. Comment les communes seront-elles informées des coûts supplémentaires qu'elles devront assumer ?

Destinataires

- Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale
- Grand Conseil

Questions de la session d'été 2019

Intervention parlementaire : Question 13

Déposée le : 02.06.2019

Déposée par : Grimm (Burgdorf, pvl)

Réponse : SAP

Financement des services de lutte contre le racisme dans le canton de Berne

Le canton de Berne dirige ou soutient des services de lutte contre le racisme proposant diverses prestations.

Questions :

1. Quelle est la part du canton dans le soutien financier apporté aux différentes prestations ?
2. Dans quelle mesure ce soutien financier permet-il d'aider de manière adéquate les personnes concernées ?
3. Quelle est la charge de travail de ces services de lutte contre le racisme ?

Destinataires

- Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale
- Grand Conseil

Questions de la session d'été 2019

Intervention parlementaire : Question 14

Déposée le : 02.06.2019

Déposée par : Grimm (Burgdorf, pvl)

Réponse : SAP

Service de lutte contre le racisme

Le Service de lutte contre le racisme (SLR) a pour mission de prévenir le racisme. Il réalise, soutient et coordonne des activités aux niveaux fédéral, cantonal et communal.

- Sensibilisation et prévention pour lutter contre la discrimination raciale et défendre les droits humains
- Renforcement de la protection juridique contre la discrimination
- Publication d'informations aux niveaux national et international
- Soutien financier de projets de lutte contre le racisme et de défense des droits humains

Questions :

1. Comment la population est-elle informée ou renseignée sur la protection contre les discriminations ?
2. Quels services d'assistance le canton de Berne propose-t-il en matière de lutte contre le racisme ?
3. Quelles sont les offres proposées par le canton de Berne aux personnes victimes de discrimination ?

Destinataires

- Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale
- Grand Conseil

Questions de la session d'été 2019

Intervention parlementaire : Question 16

Déposée le : 02.06.2019

Déposée par : Geissbühler-Strupler
(Herrenschwanden, UDC)

Réponse : SAP

La participation des patients aux services d'aide et de soins à domicile après 65 ans et la TVA sur les prestations de prise en charge grèvent lourdement le budget des personnes âgées

Nombreuses sont les personnes âgées qui souhaiteraient rester le plus longtemps possible chez elles. Mais le coût, en particulier, des services d'aide et de soins à domicile, plus élevé à partir de 65 ans, et la taxe sur la valeur ajoutée font des foyers pour personnes âgées l'option la plus économique. C'est incompréhensible et va à l'encontre des besoins de bon nombre de personnes âgées.

Questions :

1. Pourquoi les personnes faisant appel à des services d'aide et de soins à domicile doivent-elles payer plus cher les prestations de soins après 65 ans ?
2. Sur quoi se fonde le taux de TVA de 7,7 pour cent appliqué aux prestations de prise en charge (hors soins de base) par Home Instead, alors que ces mêmes prestations ne sont soumises à aucune taxe sur la valeur ajoutée dans les foyers pour personnes âgées ?
3. Que compte faire le Conseil-exécutif pour que les prestations d'aide /de soins à domicile des personnes âgées soient meilleur marché et ne coûtent plus, comme c'est le cas aujourd'hui, 6211 francs par mois (à raison de 4 heures par jour) contre 1000 francs en foyer (logement et service compris) ?

Destinataires

- Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale
- Grand Conseil

Questions de la session d'été 2019

Intervention parlementaire : Question 3

Déposée le : 28.04.2019

Déposée par : Guggisberg (Kirchlindach, UDC)

Réponse : TTE

Le service d'hiver est-il vraiment plus économique aujourd'hui ?

Au lendemain de l'hiver 2018/2019, l'Office des ponts et chaussées du canton de Berne a résilié de façon totalement inattendue les contrats du service d'hiver pour toutes les parties concernées et a procédé à de nouveaux appels d'offre. C'est un choc pour les sociétés de transport concernées. Depuis, les mandats ont été réattribués.

Questions :

1. Selon quelles conditions les mandats ont-ils été attribués dans les différentes régions ?
2. Comparaison avec les coûts antérieurs : à combien s'élevaient en moyenne, dans les différentes régions, les coûts du service d'hiver des trois derniers hivers ? (prière d'établir un tableau comparatif présentant les coûts des hivers passés et les projections de coûts de l'hiver prochain, sur la base des données communiquées pour l'attribution ; avec les mêmes chutes de neige et les mêmes engagements)
3. Combien d'argent les contribuables du canton de Berne économiseront-ils au total (dans des conditions similaires, soit avec des chutes de neige semblables à celles de ces trois derniers hivers) ?

Destinataires

- Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie
- Grand Conseil

Questions de la session d'été 2019

Intervention parlementaire : Question 8

Déposée le : 27.05.2019

Déposée par : Imboden (Berne, Les Verts)

Réponse : TTE

Les personnes physiques doivent-elles demander un permis de construire pour installer une affiche en faveur de la grève des femmes ?

La commune de Neuenegg a interdit à une personne physique de suspendre de son balcon une affiche en faveur de la grève des femmes du 14 juin 2019 (*Berner Zeitung* du 27.5.2019) au motif que celle-ci nuirait à la sécurité routière et que les affiches de plus d'1,2 m² nécessiteraient un permis de construire.

Questions :

1. La législation cantonale impose-t-elle un permis de construire pour l'installation temporaire d'affiches et de drapeaux politiques et non commerciaux ?
2. Quelles bases légales régissent l'installation d'écriteaux variés, tels que panneaux de naissance, affiches électorales, et autres ?
3. Que pense le Conseil-exécutif de la manière de procéder de la commune de Neuenegg ?

Destinataires

- Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie
- Grand Conseil

Questions de la session d'été 2019

Intervention parlementaire : Question 10

Déposée le : 01.06.2019

Déposée par : Etter (Treiten, PBD)

Réponse : TTE

Rénovation de l'INFORAMA à Ins

L'INFORAMA d'Ins se prête tout à fait à l'accueil de formations externes et de colloques. Malheureusement, l'infrastructure du bâtiment controversé est dans un tel état qu'il est rarement possible de louer ces locaux.

Après l'abandon du projet de village de vacances dans le Seeland, une rénovation dans ce domaine doit être entreprise. Or j'ai appris à regret que les projets en ce sens ont été reportés.

Questions :

1. Où en est actuellement le projet de rénovation de l'INFORAMA d'Ins ?
2. Pourquoi ce projet est-il de nouveau retardé ?
3. Quand peut-on espérer un projet concret et une demande de crédit ?

Destinataires

- Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie
- Grand Conseil

Questions de la session d'été 2019

Intervention parlementaire : Question 11

Déposée le : 02.06.2019

Déposée par : Michel (Schattenhalb, UDC)

Réponse : TTE

La participation du canton de Berne dans BLS est-elle remise en question ?

Dans le cadre de leurs échanges réguliers, le chef des CFF, M. Andreas Meyer, a proposé la semaine dernière au directeur des transports bernois, M. Christoph Neuhaus, l'achat de l'entreprise ferroviaire du canton de Berne BLS. Dans ce cadre, M. Meyer a avancé un prix d'achat concret.

D'après les informations de l'hebdomadaire *SonntagsZeitung*, le patron des Chemins de fer fédéraux était disposé à mettre entre 50 et 60 millions de francs sur la table pour racheter les parts du canton dans BLS. M. Christoph Neuhaus, responsable des transports bernois, a confirmé cette rencontre tout en indiquant clairement qu'il n'avait pas accepté l'offre de M. Meyer. D'après lui, le canton de Berne doit certes engager une réflexion sur l'avenir des entreprises qui lui appartiennent, mais BLS n'est pas concernée à ce stade.

Deux jours plus tard, il apparaissait que la question d'une participation dans BLS voire de sa reprise par les CFF restait d'actualité. Lors des entretiens entre les cadres dirigeants des CFF avec la direction de BLS, M. Meyer a évoqué, d'après plusieurs participants, une participation des CFF dans BLS comme option d'une future collaboration entre les deux entreprises ferroviaires.

Questions :

1. L'actuelle stratégie de propriétaire permet-elle l'option d'une participation des CFF à une future collaboration avec BLS ?
2. Si oui, quelle est la position du gouvernement bernois par rapport à cette option ?
3. Le gouvernement bernois est-il d'avis qu'une fusion entre BLS et les CFF pourrait avoir une influence négative sur la concurrence ferroviaire ?

Destinataires

- Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie
- Grand Conseil

Questions de la session d'été 2019

Intervention parlementaire : Question 19

Déposée le : 03.06.2019

Déposée par : Stampfli (Berne, PS)

Réponse : TTE

Implication de la population locale dans la mise à l'arrêt définitif de la centrale nucléaire de Mühleberg

La mise à l'arrêt définitif de la centrale nucléaire de Mühleberg est prévue pour le 20 décembre 2019. Ce projet, qui est une première en Suisse, sera au centre de l'attention. Les riverains et les riveraines s'interrogent sur l'évacuation et le stockage des déchets et, cela va de soi, l'exposition à la radioactivité du personnel et de la population voisine.

Dans ce contexte, il a été demandé plusieurs fois à BKW, par oral et par écrit, si elle était disposée à mettre en place un groupe de suivi pour la mise à l'arrêt définitif. Mais la société BKW refuse de satisfaire cette demande, invoquant le fait que l'Inspection fédérale de la sécurité nucléaire (ENSI) suivra la déconstruction de la centrale nucléaire et qu'il n'y a donc pas lieu de créer un groupe de suivi. Cet argument est incompréhensible si l'on songe que la société BKW a mis en place un groupe de suivi de 2009 à 2011 pour planifier la construction d'une nouvelle centrale et que la Confédération a également mobilisé plusieurs groupes de suivi locaux autour de la question des dépôts de déchets radioactifs. Ce qui vaut pour la planification d'une nouvelle centrale devrait aussi valoir pour une mise à l'arrêt définitif.

Mettre en place un groupe de suivi comme celui-là serait une mesure bénéfique pour gagner la confiance de la population et une expérience riche d'enseignement pour les futures mises à l'arrêt des autres centrales nucléaires.

Questions :

1. Le Conseil-exécutif estime-t-il qu'il est important que la population locale soit impliquée dans la déconstruction de la centrale nucléaire de Mühleberg ?
2. Le Conseil-exécutif considère-t-il lui aussi qu'un groupe de suivi pour la mise à l'arrêt définitif de la centrale nucléaire de Mühleberg est une mesure qui aide à instaurer la confiance ?
3. Le Conseil-exécutif entend-il prendre position en faveur de la création d'un groupe de suivi pour cette première mise à l'arrêt définitif, en Suisse, d'une centrale nucléaire ?

Destinataires

- Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie
- Grand Conseil

Questions de la session d'été 2019

Intervention parlementaire : Question 20

Déposée le : 03.06.2019

Déposée par : Stampfli (Berne, PS)

Réponse : TTE

Quelle est la stratégie du Conseil-exécutif par rapport à BLS ?

Il y a manifestement des discussions en vue d'un rapprochement entre les CFF et BLS, voire d'une reprise du second par le premier. En sa qualité d'actionnaire principal de BLS, le canton de Berne a un rôle central à jouer dans ce dossier. L'entreprise BLS est un instrument stratégique très important du canton de Berne en matière de transports publics. Il convient d'en faire usage avec la plus grande responsabilité, compte tenu précisément du changement climatique et d'un renforcement du transfert de la route vers le rail. BLS assure une couverture complète et durable de l'ensemble du canton de Berne. Ce pilier important du service public ne doit pas être abandonné par négligence.

Questions :

1. A quel stade en sont les discussions en vue d'une éventuelle reprise de BLS par les CFF ?
2. Quelle est la stratégie à moyen terme du Conseil-exécutif concernant BLS ?
3. Pour quel prix le Conseil-exécutif est-il disposé à vendre sa participation majoritaire dans BLS ?

Destinataires

- Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie
- Grand Conseil

Questions de la session d'été 2019

Intervention parlementaire : Question 22

Déposée le : 03.06.2019

Déposée par : Speiser-Niess (Zweisimmen, UDC)

Réponse : TTE

Pourquoi le train n'ouvre-t-il pas ses portes à Leissigen ?

Dans le contexte des articles 34, alinéa 1 et 34, alinéa 2 de la Constitution du canton de Berne et compte tenu de l'intention de la compléter par un article 31a sur le climat et par les thématiques que sont l'environnement, la sécurité, la qualité de l'offre et les coûts, la « communauté d'intérêt Leissigen Futura », connue pour son esprit d'initiative et son attitude constructive, a élaboré avec des experts de nouvelles propositions pour un transport mixte amélioré (offre réduite de train et bus). La grande majorité de la population de Leissigen, pendulaires, mères inquiètes et élèves sont en faveur de la nouvelle solution hybride et ne comprennent pas pourquoi les portes du train – respectueux du climat – devraient rester fermées à cause d'une ligne de bus exploitée en parallèle.

Questions :

1. Le Conseil-exécutif et l'Office des transports publics sont-ils disposés à recevoir rapidement la « communauté d'intérêt Leissigen » et à se faire présenter la nouvelle proposition d'une solution hybride améliorée (train / bus) ?
2. Le Conseil-exécutif est-il disposé, dans l'intérêt du climat, de la sécurité, de la qualité de l'offre et des coûts, à examiner et à évaluer la nouvelle proposition d'une solution hybride améliorée (train / bus) ?
3. Dans l'intérêt susmentionné et à l'occasion de l'extension parallèle de l'infrastructure ferroviaire à Leissigen, le Conseil-exécutif est-il disposé à mettre en œuvre la solution hybride dans les meilleurs délais ou au moins de la préparer concrètement (bordure d'arrêt) ?

Destinataires

- Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie
- Grand Conseil

Questions de la session d'été 2019

Intervention parlementaire : Question 5

Déposée le : 20.05.2019

Déposée par : Luginbühl-Bachmann (Krattigen, PBD)

Réponse : FIN

Païement en espèces aux guichets de l'administration

Même à l'époque des transactions dématérialisées, il doit être possible, par égard pour la clientèle mais aussi pour des raisons économiques, de régler une prestation en espèces au bureau du registre foncier par exemple. Hélas, cela ne semble plus être le cas.

Questions :

1. Quelle base légale (loi, ordonnance, circulaire ou directive, etc.) empêche désormais le paiement en espèces ?
2. Le Conseil-exécutif est-il lui aussi d'avis que, par égard pour la clientèle et pour des raisons économiques, la possibilité de payer en espèces relève toujours du service public ?
3. Dans la négative, pourquoi ?

Destinataires

- Direction des finances
- Grand Conseil

Questions de la session d'été 2019

Intervention parlementaire : Question 6

Déposée le : 16.05.2019

Déposée par : Krähenbühl (Unterlangenegg, UDC)

Réponse : FIN

Pourquoi l'ancien secrétaire général de la FIN siège-t-il toujours dans des conseils d'administration ?

La Bedag Informatique SA a récemment tenu son assemblée générale, sous la direction du président du conseil d'administration, Adrian Bieri. M. Bieri avait démissionné de son poste de secrétaire général de la Direction des finances du canton de Berne pour octobre 2018. Selon son site internet cependant, en plus de la présidence du conseil d'administration de la Bedag, M. Bieri siège encore dans d'autres conseils d'administration : Autoeinstellhalle Rathaus AG, Berne (président) ; Parkleitsystem Bern AG, Berne (membre) ; BEWAG Berner Wohnbau AG (membre).

D'après le chiffre 6.5 du rapport sur le controlling des participations dans le canton de Berne (principes RCE) consacré à la limitation de la durée des mandats des représentants cantonaux et des représentantes cantonales dans les conseils d'administration et de fondation, le mandat prend fin au départ du collaborateur ou de la collaboratrice, le Conseil-exécutif pouvant toutefois autoriser la poursuite dudit mandat (rapport en allemand).

Questions :

1. Pourquoi l'ancien secrétaire général de la Direction des finances siège-t-il encore dans ces conseils d'administration ? En vertu des principes RCE, il aurait dû remettre ces mandats en quittant l'administration cantonale.
2. Combien gagne-t-il avec ces mandats ?
3. Existe-t-il d'autres cas similaires ?

Destinataires

- Direction des finances
- Grand Conseil

Questions de la session d'été 2019

Intervention parlementaire : Question 7

Déposée le : 26.05.2019

Déposée par : Imboden (Berne, Les Verts)

Réponse : FIN

Compensation de la part fédérale : quel allègement pour les communes et les villes ?

Le projet RFFA adopté (comme le projet RIE III rejeté) prévoit une compensation financière pour les cantons par le biais d'une augmentation de leur part à l'impôt fédéral direct sur les personnes physiques et les personnes morales. La part cantonale passe de 17 pour cent à 21,2 pour cent (art. 196 LIFD). Les cantons peuvent se servir de ces ressources supplémentaires pour alléger la fiscalité des personnes morales, en veillant toutefois à prendre en compte de manière appropriée les intérêts des communes. Cette compensation financière fédérale dédommage les cantons pour la baisse de leur impôt sur le bénéfice. Etant donné que les communes sont touchées par ces baisses en fonction de leur part dans le produit de cet impôt, selon le message concernant la révision 2021 de la loi sur les impôts, le montant de la part de chaque commune dépend du produit de l'impôt communal sur le bénéfice. Il est calculé sur la base de la moyenne des quatre années fiscales précédentes (n-5 à n-2), compte tenu des paiements entre communes résultant des répartitions fiscales intercommunales de l'impôt. Ces modalités de redistribution tiennent ainsi compte de l'évolution de l'impôt sur le bénéfice. La part à l'impôt fédéral direct augmente lorsque le produit de l'impôt sur le bénéfice est plus élevé suite à l'implantation d'une entreprise par exemple.

Questions :

1. Sur quels montants les villes et les communes peuvent-elles compter à partir de 2021 ?
2. Les villes et les communes sont-elles d'accord avec cette manière de procéder ?
3. Quel allègement cela devrait-il représenter pour les paroisses ?

Destinataires

- Direction des finances
- Grand Conseil

Questions de la session d'été 2019

Intervention parlementaire : Question 15

Déposée le : 02.06.2019

Déposée par : Bachmann (Nidau, PS)

Réponse : FIN

Imposition à la source des travailleuses et travailleurs pendulaires résidant en dehors du canton

Il y a apparemment bien plus de personnes d'autres cantons qui viennent travailler dans le canton de Berne que de Bernoises et de Bernois travaillant dans d'autres cantons. Résultat : les recettes fiscales sont moindres pour Berne.

Questions :

1. L'imposition à la source pourrait-elle être un moyen de remédier à la situation décrite ci-dessus ?
2. Quels sont les aspects législatifs qui empêcheraient d'imposer à la source au niveau cantonal les travailleuses et travailleurs du canton de Berne domiciliés dans un autre canton ?

Destinataires

- Direction des finances
- Grand Conseil

Questions de la session d'été 2019

Intervention parlementaire : Question 2

Déposée le : 06.04.2019

Déposée par : Guggisberg (Kirchlindach, UDC)

Réponse : INS

Pas d'apprenti-e-s sous la responsabilité de délinquants sexuels condamnés !

Fin mars 2019, un maître d'apprentissage biennois était condamné à 20 mois de prison avec sursis pour abus de détresse répété à l'encontre de deux jeunes femmes qui effectuaient leur apprentissage dans son entreprise. Malgré cette condamnation, le maître d'apprentissage serait encore autorisé, selon le jugement en première instance, à s'occuper des personnes en formation.

Questions :

1. Comment s'assure-t-on dans le canton de Berne que des délinquants sexuels condamnés ne puissent pas encadrer ou former des apprenti-e-s ?
2. Comment fonctionne l'échange d'informations entre le POM (police), la JCE (justice) et l'INS (Office de l'enseignement secondaire du 2e degré et de la formation professionnelle) à cet égard ?
3. Le centre de consultation pour victimes d'infractions du canton de Berne est-il souvent sollicité par des apprenti-e-s victimes d'agressions sexuelles pendant leur apprentissage ?

Destinataires

- Direction de l'instruction publique
- Grand Conseil

Questions de la session d'été 2019

Intervention parlementaire : Question 4

Déposée le : 05.05.2019

Déposée par : Gullotti (Tramelan, PS)

Réponse : POM

Combien de requérants d'asile en apprentissage déboutés ?

Depuis plusieurs semaines maintenant, des milieux de tous horizons se mobilisent pour les jeunes requérants d'asile en apprentissage déboutés, contraints au départ sans avoir terminé leur formation, et s'organisent pour sensibiliser la population à cette réalité. L'initiative est venue essentiellement de Suisse romande. Des Assises romandes ont eu lieu à Lausanne le 2 février 2019. Le 4 mai dernier, une rencontre a été organisée à Olten afin de fédérer les efforts des Francophones et des Alémaniques, et de s'interroger sur les moyens existants pour changer cette situation et les réseaux à mobiliser. Etaient présents des représentants des milieux associatifs, des milieux d'Eglise, des politiciens et des entrepreneurs. Car la gronde ne vient pas que des milieux associatifs portant secours aux jeunes déboutés, mais aussi du monde des entreprises qui doivent rompre les contrats d'apprentissage avec ces migrants déboutés, avant que leur formation ne soit achevée.

Il semble que le phénomène ne fasse l'objet d'aucune statistique. Or, le canton, mandaté par la Confédération pour effectuer les renvois en cas de décision d'asile négative, est confronté à ces situations et pourrait potentiellement posséder des données à ce sujet.

Même si le canton n'a pas d'emprise juridique sur les décisions de la Confédération ou de la justice en matière d'asile, il est aberrant qu'une telle pratique soit admise. Sur le plan humain, surtout et essentiellement. Sur le plan financier également dans la mesure où ces personnes ont été formées en Suisse, que cette formation a engagé des frais, sans retour aucun sur investissement.

Questions :

1. Existe-t-il des statistiques dans le canton de Berne sur le nombre de requérants d'asile en apprentissage déboutés en raison d'une décision d'asile négative ?
2. Si oui, à combien se monte le nombre de cas recensés dans le canton de Berne ces cinq dernières années ?
3. Si non, est-il envisageable de mettre en place un recensement de ce genre ?

Destinataires

- Direction de la police et des affaires militaires
- Grand Conseil

Questions de la session d'été 2019

Intervention parlementaire : Question 18

Déposée le : 03.06.2019

Déposée par : Schneider (Bienne, UDC)

Réponse : POM

Attaques de policiers et d'ambulanciers à Berne – Quand le canton va-t-il enfin réagir ?

Dans la nuit du 21 au 22 mai 2019, deux ambulanciers ont été attaqués et blessés à Berne sur le site de la « Grosse Schanze ». Les policiers sont eux aussi régulièrement victimes d'attaques violentes dans la Ville fédérale.

Questions :

1. En ville de Berne, il existe un risque élevé d'attaques violentes contre les policiers, les sapeurs-pompiers et les secouristes. Quelles en sont les raisons ?
2. Dans le cadre de la législation en vigueur, quelles mesures sont prises pour augmenter la protection des forces de police, des sapeurs-pompiers et des secouristes ?
3. Combien de fois le Ministère public a-t-il demandé la peine la plus sévère pour les délits violents et combien de fois les tribunaux ont-ils prononcé des jugements moins sévères que ce que réclamait le Ministère public ?

Destinataires

- Direction de la police et des affaires militaires
- Grand Conseil

Questions de la session d'été 2019

Intervention parlementaire : Question 21

Déposée le : 03.06.2019

Déposée par : Gabi Schönenberger (Schwarzenburg, PS) Réponse : POM

Absence des statistiques 2017 et 2018 de la violence domestique

En 2014, 2015 et 2016, la POM, par l'intermédiaire de son Service de lutte contre la violence domestique, a publié des statistiques annuelles, accompagnées d'un communiqué de presse, sur la violence domestique.

A chaque fois, l'information a suscité un grand intérêt dans les médias et a sensibilisé sur l'importance et le besoin d'agir.

Les statistiques de 2017 et 2018 ne sont pas encore arrivées et doivent être publiées.

Compte tenu justement de la Convention d'Istanbul, il est important de connaître les derniers chiffres et développements en matière de violence domestique si l'on veut prendre les bonnes décisions pour aujourd'hui et pour demain.

Questions :

1. Quand la POM pense-t-elle publier les statistiques 2017 et 2018 sur la violence domestique ?
2. La POM est-elle consciente, étant donné de la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul, qu'il est très important de connaître les derniers chiffres et développements en matière de violence domestique si l'on veut prendre les bonnes décisions pour aujourd'hui et pour demain ?
3. Les statistiques sur la violence domestique feront-elles de nouveau l'objet d'une publication régulière ?

Destinataires

- Direction de la police et des affaires militaires
- Grand Conseil

Questions de la session d'été 2019

Intervention parlementaire : Question 9

Déposée le : 28.05.2019

Déposée par : Stucki (Stettlen, pvl)

Réponse : JCE

Les processus à n'en plus finir empêchent-ils de construire efficacement et de densifier le milieu bâti ?

Dans les informations brèves du Conseil-exécutif du 16 mai 2019, nous avons appris qu'un délai de trois ans a été accordé aux communes pour leur laisser le temps d'intégrer les prescriptions de l'ordonnance sur les notions et les méthodes de mesure dans le domaine de la construction (ONMC) dans leurs réglementations.

Le Conseil-exécutif a justifié le prolongement de ce délai en déclarant qu'à la fin de l'année 2018, environ 200 communes bernoises sur 347 ne disposaient toujours pas de réglementations relatives à la construction approuvées au niveau communal deux ans avant l'échéance du délai officiel.

Questions :

1. Comment le Conseil-exécutif / l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT) garantit-il que les ressources suffiront pour que l'examen préliminaire et l'approbation des quelque 200 réglementations communales soient réalisés dans les délais prescrits et qu'il n'y aura pas de retards au niveau cantonal en raison d'une surcharge de travail ?
2. Comment le Conseil-exécutif / l'OACOT garantit-il que les communes procéderont à l'adaptation de leurs réglementations en matière de construction et ce faisant, à l'harmonisation de l'OACOT dans les délais nouvellement fixés ?
3. A quelles conséquences s'expose une commune qui n'aurait pas procédé à l'adaptation exigée de ses réglementations en matière de construction dans les délais prescrits – soit parce qu'elle a pris elle-même du retard, soit parce qu'elle attend l'autorisation des autorités cantonales ?

Destinataires

- Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques
- Grand Conseil